

42. DOSSIER CONCERNANT LE GYMNASSE D'OMBOI

Département de l'Art antique, inv. 198817.

Lieu et contexte de la découverte inconnus. Parvenu à la collection du Lyceum Hosianum à Braunsberg avant 1913 (no. d'inv. 958), depuis 1947 au Musée National de Varsovie. Le texte de l'inscription indique que le monument vient d'Omboi (Ombos), aujourd'hui Kôm Ombo, en Haute Égypte.

Granit noir à grain fin. Plaque épaisse; h. 28 cm, l. 39,5 cm, ép. 13,5 cm; il ne subsiste que la partie centrale (?) de la plaque; aucun des bords n'est original; la surface de la pierre effacée au centre. Lettres gravées sans réglage mais avec soin. Le nom de Cléopâtre III dans les lignes 12 et 16 martelé. Il en est probablement de même du nom de Ptolémée VIII Évergète (cf. commentaire). *Alpha* à barre horizontale ou à barre en arceau; *omicron* un peu plus petit que les autres lettres, le trait droit dans le *pi* légèrement plus court que le gauche, les traits extérieurs du *sigma* sont soit horizontaux soit légèrement obliques. H. des lettres: 0,7 – 0,9 cm, h. moyenne d'interligne: 0,3 – 0,4 cm.

D'après la copie de F. Hiller von Gaertringen et W. Schubart, U. Wilcken, «Ein Gymnasium in Omboi», *AfP* 5 (1913), p. 410-416 (F. Schroeter, *De regum hellenisticorum epistulis in lapidibus servatis quaestiones stilisticae*, Leipzig 1932, p. 82-83, nos. 37-38: seulement lignes 12-18; M. Th. Lenger, *Corpus des ordonnances des Ptolémées*, Bruxelles 1964 (2 édition, Bruxelles 1980), p. 117-119, nos. 48-49: seulement lignes 12-18; A. Bernand, *IThSy*, Paris 1989, p. 129-131, no. 189; A. Bernand, *IProse*, no. 21, vol. I, p. 59: texte et traduction, vol. II, p. 58-60: commentaire).

Cf. A. Łajtar, *ZPE* 125 (1999), p. 156, no. 46 (bibliographie). B. Legras, *Néotês. Recherches sur les jeunes grecs dans l'Égypte ptolémaïque et romaine* [= *Hautes études du monde gréco-romain* 26], Genève 1999, p. 212-214 et 225 (résumé de l'inscription, sur les *néaniskoi*).

La réponse des souverains aux membres du gymnase d'Omboi (et l'ordre d'exécution adressé au stratège de la Thébaidé Boéthos) est datée du 22 avril 135 av. J.-C. (le 29 Gorpiaios, le 29 Phamenôth de l'an 35 du roi Ptolémée VIII); la décision des *néaniskoi* d'Omboi a dû être prise plus tard, l'inscription fut gravée quelque temps après cette décision.

- [- - - - -]ασαι αὐτὸ χ. [- - - - -]
 [- - - - -]ν καθ' ἣν ἔχουσα χ[.....]ασα .[.....]
 [- - - - - - - - -]ξιούμενον καὶ δ . [.....]μένης ἐπιστο[λῆς]
 4 [- - - - - - - - -]ναι ἐφ' ὅς καὶ του.... ε[...]ξατο τὴν τῶν ε
 [- - - - -]καλῶ]ς δ' ἔχοντες καὶ τὸ γεγ[ονός] παρὰ τωπ.ριφανε
 [- - - - -]δεδοχθαι - - - τ]οῖς νεανίσκοις ἀναγ[ρ]ά[ψ]αι τὸ ψήφισμα τοῦτ[ο]
 [καὶ τὴν παρὰ τῶν βασιλέων ἐπιστολὴν τῆ]ν περὶ τούτων εἰς στήλ[η]ν
 λι[θίν]ην τοῦ γείτονος ε[- - -]
 8 [- - - - -]καὶ ἀνατε]θῆναι ταύτην ἐν τῷ γυμ[νασίω] παρ]ὰ τῆ ἑσταμένη[ι]
 [- - - - -]εἰκόνι - - -]ου πρώτου φίλου καὶ κτίστου τοῦ γυμνασίου, ὅπως τ.
 [- - - - -]ι παρὰ τῶν σεμνοτάτων βασιλέων ἀπομνημονεύ[η]

[ται εἰς ἅπαντα χρόνον.] *vacat*

12 [[βασιλεὺς Πτολεμαῖος καὶ] βασι]λισσα Κλεοπάτρα ἡ ἀδελφή [[καὶ βασι]λισσα Κλεοπάτρα ἡ γυνή]]

[τοῖς ἐκ τοῦ ἐν' Ομβοῖς γυμνασίῳ]υ χαίρειν. Ἀλκιμάχου καὶ Θεμιστοκλέους τῶν παρ' ὑμῶν ἀποδό[ν]-

[των ἡμῖν τὴν ὑμέτεραν ἔντευξιν] πρὸς Βόηθον τὸν συγγενῆ καὶ στρατηγὸν τὴν ὑποκειμένη[ν]

[ἐπιστολὴν ἐγράψαμεν.] *vacat* ἔρρωσθε. (ἔτους) λ' Γορπιαίου κθ' Φαμενώθ κθ' . *vacat*

16 [[βασιλεὺς Πτολεμαῖος καὶ] βασ]ίλισσα Κλεοπάτρα ἡ ἀδελφή [[καὶ βασι]λισσα Κλεοπάτρα ἡ γυνή]]

[Βοήθῳ τῷ δελφῷ χαίρειν. ἦς ἔγραψαν] ἡμῖν ἐπιστολῆς οἱ ἐκ τοῦ ἐν
Ομβοῖς γυμνασίου

[ὑποτετάχαμέν σοι τὸ ἀντίγραφον. καλῶς δὲ ποιήσεις -----] τοῖς εἰσ
.. λ . . [- - -]

Toutes les restitutions, sauf indication contraire, sont celles de Wilcken || 14. La restitution *τὴν ὑμέτεραν ἔντευξιν* est due à A. Bernand, *IThSy*, no. 189 || 18. A. Bernand, *IThSy*, no. 189, propose, d'après *IPhilae* I, no. 19, l. 16 et *IThSy* no. 244, l. 29, la restitution: *καλῶς οὖν ποιήσεις συντάξας προνοηθῆναι ὅπως τεέξονται - - -* ; la partie finale de la ligne (*τοῖς εἰσ ..λ . .[- - -*) est absente des deux éditions d'A. Bernand

(1) - - - (6) *plaise aux néaniskoi de transcrire le décret et la lettre émanant du roi à ce sujet sur une stèle de pierre ---et de l'ériger dans le gymnase auprès de l'image qui est établie de - - - premier ami et fondateur du gymnase, afin que - - -de la part de nos très vénérés rois soit rappelé à tout jamais - - -*

(12) « *Le roi Ptolémée, la reine Cléopâtre, sa sœur, et la reine Cléopâtre, sa épouse, aux membres du gymnase d'Omboi, salut. Alkimachos et Thémistoklès, vos délégués, nous ayant remis votre requête, nous avons écrit à Boéthos, notre 'parent' et stratège, la lettre ci-dessous. Portez-vous bien. L'an 35, le 29 Gor-piaios, le 29 Phamenôth* ».

« *Le roi Ptolémée, la reine Cléopâtre, sa sœur, et la reine Cléopâtre, sa épouse, à Boéthos, notre 'frère', salut. Nous te soumettons la copie de la lettre que nous ont écrite les membres du gymnase d'Omboi. Tu feras donc bien - - -* ». (A. Bernand)

L'inscription contient trois textes différents relatifs au même sujet:

1) Un *pséphisma* des *néaniskoi* du gymnase par lequel ils décident d'ériger une stèle avec le texte des privilèges accordés au gymnase d'Omboi par Ptolémée VIII, Cléopâtre II et Cléopâtre III (ll. 1-11). Cette partie de l'inscription devait comporter le texte de la pétition *ἔντευξις*) con-cernant d'octroi de privilèges que les membres du gymnase d'Omboi avaient adressée aux souverains. Ce texte pouvait être soit cité *in ex-tenso* soit résumé dans les considérations du *pséphisma*.

2) La réponse positive des souverains à la demande formulée par les membres du gymnase d'Omboi (ll. 12-15).

3) Les consignes relatives à l'exécution de l'ordre royal adressées au plus haut fonctionnaire de l'administration locale de la région, au stratège de la Thébaïde (ll. 16-18).

En plus de l'inscription conservée aujourd'hui à Varsovie, le territoire de la Thébaïde a encore fourni deux autres dossiers épigraphiques de nature semblable, datés de l'époque ptolémaïque: *I Philae* I 19 vers l'an 117 av. J.-C. (une requête des prêtres de Philae adressée aux souverains, la réponse du roi et de ses deux épouses, le rescrit adressé par les souverains à Lochos, stratège et épistratège de la Thebaïde) et *I ThSy* 244 de l'an 115 av. J.-C. (dix textes concernant les privilèges accordés aux prêtres de Chnoum à Éléphantine; sur cette inscription voir récemment G. Dietze, «Der Streit um die Insel Pso. Bemerkungen zu einem epigraphischen Dossier des Khnum-tempels von Elephantine», *Anc. Soc.* 26 [1996], p. 157-184).

6. Pour les généralités sur les *néaniskoi* voir G. Sacco, «Sui νεανίσκοι dell'età ellenistica», *RFIC* 103 (1979), p. 39-49; quant aux *néaniskoi* dans l'Égypte gréco-romaine voir Legras, *op. cit.*, p. 195-217. Les *néaniskoi* était une institution panhellénique attestée uniquement pour la période hellénistique. Il s'agissait de jeunes Grecs issus de bonnes familles qui faisaient leur service militaire, préparaient une carrière de magistrat et fréquentaient le gymnase, à côté d'éphèbes et d'anciens éphèbes. Les *néaniskoi* du gymnase d'Omboi formaient une association (ou société) dont les résolutions ou décisions (*pséphismata*) de-vaient être acceptées par les autorités du royaume; sur la notion de *pséphisma* voir F. Quaß, *Nomos und Psephisma. Untersuchung zum griechischen Staatsrecht [= Zetemata 55]*, München 1971, *passim*, surtout p. 2-5 et 23-44. Les *néaniskoi* de notre inscription formaient un groupe, vraisemblablement le plus important, de *οἱ ἐκ τοῦ ἐν Ὀμβοῖς γυμνασίου*. Wilcken, *op. cit.*, p. 414, envisageait aussi la restitution: [- - - δεδόχθαι τοῖς τε ἐφήβοις καὶ τ]οῖς νεανίσκοις.
8. Avant les termes *πρώτου ἴλου καὶ κτίστου τοῦ γυμνασίου* on attendrait le nom de la personne au génitif. *πρώτος ἴλος* ne peut donc pas être ici un titre d'honneur (si c'était le cas, on aurait *τῶν πρώτων ἴλων*) mais désigne bien l'appartenance réelle de l'homme au cercle des *hetairoi* du roi. Cette information permet de situer la vie et l'activité du personnage (et par cela même la création du gymnase à Omboi) au III s. av. J.-C. Notre inscription confirme ainsi un fait bien connu par ailleurs, à savoir le caractère privé de l'institution du gymnase dans le monde hellénistique.
12. Le martelage des noms de Ptolémée VIII Évergète et de sa seconde épouse Cléopâtre III à cet endroit du texte et à la ligne 16 a certainement été effectué pendant la guerre civile des années 131-124 av. J.-C., lorsque les deux souverains furent obligés de quitter l'Égypte où seule resta au pouvoir la première épouse du roi, Cléopâtre II.
13. Les destinataires de la lettre du roi peuvent être identifiés avec certitude grâce à la ligne 17. En effet, il s'agit des *οἱ ἐκ τοῦ ἐν Ὀμβοῖς γυμνασίου*. L'ex-pression *οἱ ἐκ τοῦ γυμνασίου* désigne ici les personnes fréquentant alors l'établissement; formule semblable dans M. L. Strack, *AfP* 2 (1903), p. 548, no. 26 (dédicace de la période ptolémaïque dont les auteurs sont les *γυμ[νασιάρχος] καὶ οἱ ἐκ τοῦ γυμνα[σίου]*) et, vraisemblablement, dans *P. Oxy.* II 257, 21 (*γραφήν τῶν ἐκ τοῦ*

γυμνασίου, 4/5 ap. J.-C.). Les *οἱ ἐκ τοῦ ἐν Ὀμβοῖς γυμνασίου* forment un corps qui entreprend officiellement un échange de correspondance avec le roi, lui adresse une pétition par une délégation et re-çoit une réponse rédigée par les souverains. Il n'existe aucun rapport entre les *οἱ ἐκ τοῦ γυμνασίου* et les *οἱ ἀπὸ τοῦ γυμνασίου* (membres de l'aristocratie urbaine) qui apparaissent dans les sources seulement au temps de l'Empire romain.

Les ambassadeurs Alkimachos i Thémistoklès furent chargés de mission auprès du roi par les *οἱ ἐκ τοῦ ἐν Ὀμβοῖς γυμνασίου*. Peut-être s'agit-il des *néaniskoi*. Les deux hommes ne se laissent pas identifier de manière absolument certaine avec les personnes portant les mêmes noms, connues par d'autres sources. A. Bernard, *IThSy*, no. 189 a fait un rapprochement entre Alkimachos de notre texte et *Ἀλκίμαχος Κολοφώνιος* mentionné dans une inscription de Samos laquelle contient une liste de soldats au service dans les armées ptolémaïques (L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, p. 114, l. 5), alors que Thémistoklès, lui, a été confronté à titre d'hypothèse à un certain *Θεμιστοκλῆς ἀύλητής* qui a gravé son nom au Memnonion d'Abidos (Perdrizet–Lefebvre, *Memnonion*, no. 531). Toutefois, tous ces rapprochements s'appuient sur des arguments beaucoup trop fragiles pour que nous puissions les admettre.

14. Pour Boéthos, voir dernièrement: H. Heinen, «Der *κτίστης* Boethos und die Einrichtung einer neuen Stadt», Teil II, *AfP* 43 (1997), p. 340-363. On sait qu'au moment où l'inscription fut érigée, Boéthos, qui était épistratège, occupait parallèlement, depuis au moins deux ans, la charge de stratège de la Thébaïde. Or, l'inscription ne mentionne que la fonction de moindre importance, celle de stratège. H. Heinen, *op. cit.*, p. 346, explique cette anomalie par le fait que l'affaire faisant l'objet de l'inscription relevait des compétences du stratège de la Thébaïde et non pas de celles de l'épistratège et qu'il n'était donc pas nécessaire de mentionner l'autre dignité de Boéthos, même si celle-ci était plus importante dans la hiérarchie administrative de l'État ptolémaïque.
15. Dans la lettre des souverains, l'indication de la date du jour est donnée selon le calendrier macédonien et égyptien, le calendrier macédonien ayant été assimilé au calendrier égyptien (ce qu'il en reste, ce sont les noms des mois alors que le système est celui du calendrier égyptien). L'assimilation du calendrier macédonien et égyptien s'est en fait opérée en deux étapes; cf. A. E. Samuel, *Ptolemaic Chronology* [= *Münchener Beiträge zur Papyrusforschung und antiken Rechtsgeschichte* 43], München 1962, p. 129-138. Le texte étudié constitue le témoignage de la première étape où le Dystros macédonien correspond au Thoth égyptien et ensuite les mois se suivent selon une chronologie normale, de manière que Gorpiaios correspond à Phamentoth. Samuel, *op. cit.*, p. 130, recueille 21 témoignages papyrologiques et épigraphiques de cette étape, tous datés de la période 202/1 av. J.-C. – 103/2 av. J.-C., qui s'accumulent dans les années soixante du II s. av. J.-C. Notre inscription est absente de cette liste.
18. Pour le supplément cf. p.ex. SIG3 664, ll. 11-13: *ὑποτετάχαμεν δέ σοι καὶ τοῦ ἐνεχθέντος ὑπ' αὐτοῦ δόγματος τὸ ἀντίγραφον* (Délос, 164 av. J.-C.).

[A.L.]